

Potassium hexacyanoferrate (III)
SP-T-N-(MIN)
SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 107 599
Nom commercial	: Potassium hexacyanoferrate (III)
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie : Non réglementé.
Règlement CE 1272/2008 (CLP)

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) : Non réglementé.

- Informations additionnelles sur les dangers : EUH032 : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- Prévention : P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Potassium hexacyanoferrate (III)	99 %	13746-66-2	237-323-3	-----	----	R32 Acute Tox. (EUH032)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie
Moyens d'extinction

- Adéquats : Dioxyde de carbone.
Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Poudre. Eau. Mousse.

Risques particuliers

: La décomposition thermique génère : Acide cyanhydrique. Oxydes d'azote.

Protection contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 0

Date : 3 / 10 / 2017

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Potassium hexacyanoferrate (III)

SP-T-N-(MIN)

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement

Mesures après fuite / épandage

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

: Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

: **Eviter la production de poussières.**

SECTION 7. Manipulation et stockage

Précautions lors du maniement et de l'entreposage

Manipulation

: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

: Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.
Eviter toute exposition inutile.

Ne pas respirer les poussières.

Stockage

: Après utilisation bien fermer le couvercle.

: **Ne pas entreposer à proximité d'oxydants ou de matières acides.**

: Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle

- Protection respiratoire

: Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

- Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- Protection de la peau

: Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

- Autres

: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.

Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique

: Potassium hexacyanoferrate (III)

Etat physique

: Poudre.

Couleur

: Rouge.

Odeur

: Aucune donnée disponible.

pH

: Non applicable.

Poids moléculaire

: 329,24

Point de fusion [°C]

: Aucune donnée disponible.

T°d'ébullition initiale [°C]

: Aucune donnée disponible.

Densité

: 1,89 g/ cm³

Pression de vapeur [hPa]

: Aucune donnée disponible.

Solubilité dans

: Eau. (20 °C) : 329 g/L

Point d'éclair [°C]

: Non applicable.

Temp. d'autoinflammation [°C]

: Non applicable.

Limites d'explosivité

Limites d'explosivité inférieures [%]

: Non applicable.

Limites d'explosivité supérieures [%]

: Non applicable.

Log P octanol / eau à 20°C

: Aucune donnée disponible.

Potassium hexacyanoferrate (III)**SP-T-N-(MIN)****SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)****SECTION 10. Stabilité et réactivité**

- Conditions à éviter : Chaleur. Sensible à la lumière
Matières à éviter : Oxydants forts. Acides forts. Acide chlorhydrique, Ammoniaque.
Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Acide cyanhydrique.

SECTION 11. Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë
- Inhalation : Peut être nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
 - Cutanée : Peut être nocif en cas d'absorption cutanée. Peut provoquer une irritation de la peau.
 - Oculaire : Peut causer une irritation des yeux.
 - Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion.
 - Autre : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.
- Toxicité chronique
- Autres

SECTION 12. Informations écologiques

- Information relative aux effets écologiques : Eviter le rejet dans l'environnement.
Toxicité pour les poissons : Oncorhynchus mykiss -CL50 : 869 mg/L/96 h
Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna- CE50 : 549 mg/L/48 h
- DThO (gO₂/g)
- DBO 5 (gO₂/g)
- Potentiel de bio-accumulation
- Informations sur l'élimination

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

- Elimination des déchets
- Elimer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.**
- Procédures d'élimination des déchets
- Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Révision nr : 0

Date : 3 / 10 / 2017

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Potassium hexacyanoferrate (III)

SP-T-N-(MIN)

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale : Non réglementé.

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Jeulin

Règlement CE 1907/2006

JEULIN

T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : +33 1 45 42 59 59